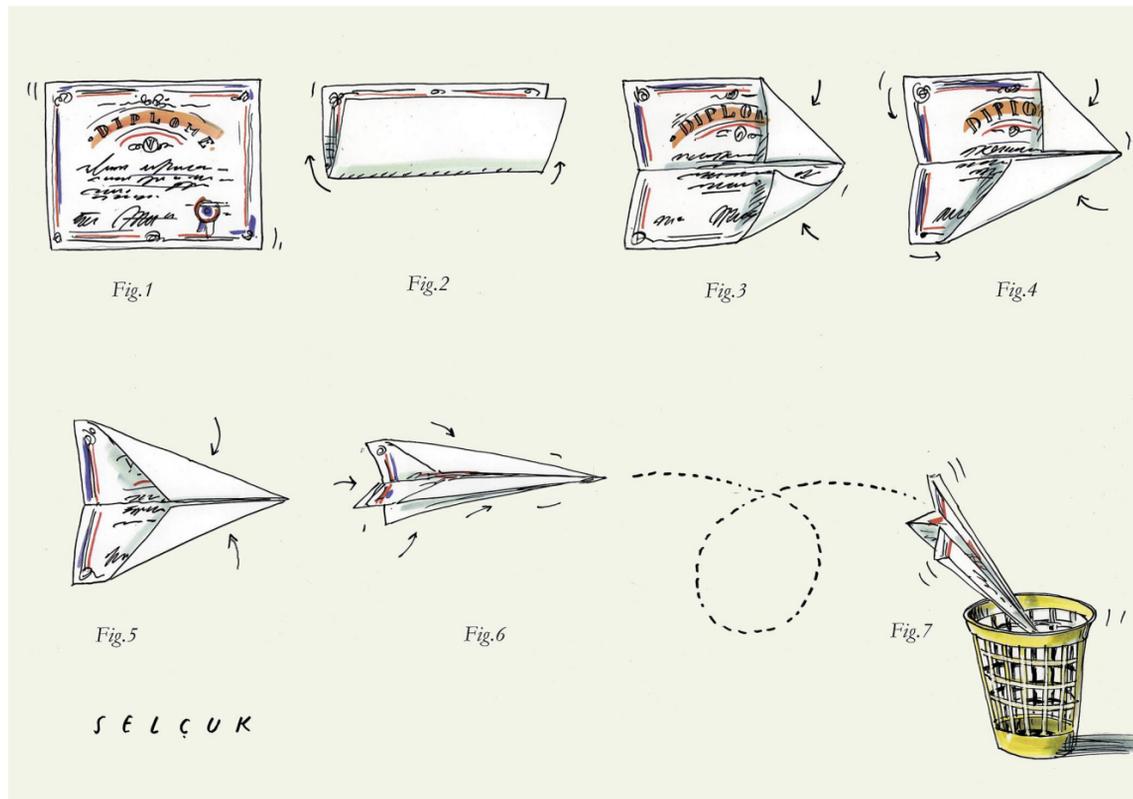


Emploi d'avenir | PAR SELÇUK



Cessons de ressasser les mémoires meurtries de la guerre d'Algérie !

Le refus de Nicolas Sarkozy d'accepter que le 19 mars soit la Journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de cette guerre est révélateur de la difficulté encore actuelle de la France à regarder en face la page coloniale de son passé

Par MOHAMMED HARBI ET GILLES MANCERON

Depuis décembre 2012, la Journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie a été fixée au 19 mars. La date est celle du cessez-le-feu, décidé la veille par les accords d'Evian, qui a rendu possibles après plus de sept ans de guerre, en 1962, la fin du conflit et l'indépendance du pays. Le fait qu'il y eut encore des victimes dans les mois qui ont suivi, notamment parmi les pieds-noirs et les harkis, est indiscutable.

Cela s'explique en grande partie par le fait qu'une partie de ceux qui avaient soutenu en 1958 le retour au pouvoir du général de Gaulle se sont opposés à sa volonté, lorsqu'il a constaté le ralliement massif de la grande majorité des Algériens à l'idée d'indépendance de leur pays, de trouver une solution politique qui mette fin au conflit et permette cette indépendance.

Cette politique a été approuvée, lors du référendum du 8 janvier 1961, par 75,25 % de oui en métropole – et 69,09 % en Algérie, malgré le vote non très majoritaire des quartiers européens. Mais ceux qui la désapprouvaient et ne voulaient pas reconnaître ce ralliement de la majorité de la population et la victoire politique et diplomatique du FLN ont cherché à s'y opposer par tous les moyens. Les jusqu'au-boutistes de l'Algérie française ont constitué, dans l'Espagne du général Franco, une organisation, l'OAS, qui a voulu empêcher cette issue en pratiquant une violence terroriste qui, au lendemain des accords d'Evian, a été redoublée.

Jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, en juillet 1962, l'OAS a tué près de 3 000 personnes : plus de 2 500 Algériens et environ 400 personnes parmi les militaires, policiers et fonctionnaires français, et

parmi les Européens d'Algérie qui n'étaient pas d'accord avec elle. Cette violence, qui s'est étendue à la France – où elle a fait 71 morts et 394 blessés, et choqué profondément l'opinion publique –, explique en grande partie que le cessez-le-feu n'ait pas marqué en Algérie l'arrêt immédiat des affrontements.

Un processus de transition graduelle vers l'indépendance était prévu par les Accords d'Evian. Un « Exécutif provisoire » comportant des européens d'Algérie, disposant d'une « Force locale » composée à la fois de militants nationalistes et d'anciens militaires et supplétifs algériens (les harkis) de l'armée française, devaient favoriser une période transitoire jusqu'à l'établissement d'une République algérienne. La violence de l'OAS, comme les débordements au sein de la Résistance algérienne, où la maîtrise des événements a échappé aux négociateurs d'Evian, ont rendu ce scénario impossible.

DISCOURS CONTRADICTOIRES

De fait, de nombreuses victimes sont intervenues après le 19 mars. Mais aucun conflit ne s'est arrêté instantanément à partir de la date qui en annonçait irrémédiablement la fin. La première guerre mondiale a continué sur le front d'Orient au-delà du 11 novembre 1918, provoquant dans les Balkans la disparition de militaires français officiellement reconnus comme « morts pour la France » durant ce conflit.

Après la date du 8 mai 1945, commémorée comme la fin de la seconde guerre mondiale, le conflit s'est poursuivi dans le Pacifique, faisant de nombreux morts et déportés français jusqu'à l'effondrement du Japon. L'argument contestant la date du 19 mars au nom du fait qu'elle n'a pas mis fin à la longue série des victimes de ce conflit n'est qu'un prétexte. Il cache le plus souvent une hostilité à la politique choisie alors par le gouvernement de la République, une sympathie ou une indulgence pour ceux qui, comme les membres de l'OAS, en s'opposant par tous les moyens à la fin de cette guerre, quitte à accroître le nombre de ses victimes, auraient été des « résistants ».

Le refus d'accepter que le 19 mars soit la Journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de cette guerre est révélateur des difficultés de la France à regarder en face la page coloniale de son passé. Des discours contradictoires ont été tenus depuis plus de cinquante ans sur

cette question par les plus hautes autorités de la République. Aucun président de la République jusqu'à 2012 n'a voulu consacrer la date du 19 mars. Au sein de la droite, le courant gaulliste favorable à la décolonisation n'a cessé de régresser jusqu'à disparaître pratiquement, tandis que l'extrême droite nostalgique de l'Algérie française n'a cessé de reprendre de la vigueur et a influencé sur ces sujets la principale force politique de la droite républicaine.

François Mitterrand s'est gardé d'accéder à la demande de commémoration, le 19 mars, de la fin de la guerre d'Algérie, pour ne pas rompre avec certains de ses soutiens, y compris les militaires putschistes vis-à-vis desquels il a pris l'une des premières mesures de son premier septennat, suscitant l'incompréhension de sa majorité parlementaire. Jacques Chirac a décidé en 2002 de l'installation du mémorial du quai Branly et d'une date de commémoration, celle du 5 décembre, qui était vide de toute référence ou signification historique. Pendant sa présidence, Nicolas Sarkozy n'a cessé, dans un but électoral, de faire des clins d'œil aux nostalgiques de l'Algérie française regroupés à l'extrême droite. Après la loi de 2005 évoquant le « rôle positif » de la colonisation, il a fait du « refus de la repentance » l'un de ses thèmes de prédilection. Rien n'a été fait durant les cinquante-quatre ans après la signature des accords d'Evian pour solder le « contentieux historique » entre l'Algérie et la France. Depuis un demi-siècle, une guerre des mémoires s'est poursuivie. On a assisté à la résurgence de haines anciennes. Ce n'est pas le choix de la date du 19 mars qui entretient la guerre des mémoires, c'est le fait que ce choix ne soit pas intervenu plus tôt.

Cette question n'intéresse pas seulement les historiens, elle concerne aussi le présent et l'avenir de toute la société, les préjugés et les stéréotypes qui y produisent les principales discriminations. Pour progresser vers une perception apaisée du passé, il faut dépasser ce ressassement des mémoires meurtries, il faut accepter la libre recherche historique et entendre toutes les mémoires, à l'écart de toutes les instrumentalisation officielles. Afin qu'une connaissance se développe sur la base des regards croisés des historiens des différents pays. ■

Mohammed Harbi est historien. Ancien membre dirigeant du FLN et conseiller de la délégation algérienne lors des négociations d'Evian, il a notamment publié « Une vie debout. Mémoires politiques » (La Découverte, 2001) et « La Guerre d'Algérie » (en collaboration avec Benjamin Stora, Robert Laffont, 2004). **Gilles Manceron** est historien, auteur notamment de « Marianne et les colonies » (La Découverte, 2003) et de « 1885 : le tournant colonial de la République » (La Découverte, 2007).

Gare aux simplifications des enjeux liés à la procréation assistée

Dans une récente tribune, 130 médecins prenaient position en faveur d'un assouplissement des règles sur l'aide à la procréation. Mais attention à ne pas verser dans l'eugénisme

Par JACQUES TESTART

Les signataires du manifeste contre la loi encadrant l'assistance médicale à la procréation évoquent quatre situations où ils auraient été obligés de ne pas respecter cette loi (*Le Monde* du 18 mars). Ils ne disent pas si des documents ont été falsifiés pour obtenir le remboursement des actes prohibés, ni les complicités qu'ils ont pu établir depuis longtemps avec des praticiens à l'étranger, et ils évitent d'évoquer la contribution de certains d'entre eux à des pratiques que d'autres désapprouvent (comme la location d'utérus).

Leur démarche reflète un authentique malaise dans la profession et leur frustration au regard de ce qui est possible ailleurs, mais les signataires simplifient à l'extrême les enjeux bioéthiques pour les réduire à une supposée obligation de répondre à toutes les demandes présentées par des patients. L'escalade des exigences est argumentée comme une course sans limite. Parce que c'est possible dans d'autres pays (argument utilisé pour trois exigences parmi les quatre exprimées), ou dans l'autre sexe (conservation d'ovocytes), ou que cela conduit à un statut familial autorisé (assistance médicale à la procréation pour femmes seules).

Aucune interrogation sur le nouveau rôle que s'attribue la biomédecine pour résoudre des situations d'origine sociale plutôt que médicale, sur la nature complexe du « désir d'enfant », sur l'efficacité des actes revendiqués (chaque ovocyte conservé n'a que trois chances sur cent de devenir un enfant), sur les coûts induits pour la collectivité, ou sur le caractère véterinaire de certaines pratiques. Ainsi, les banques de sperme procèdent à « l'appariement de couples reproducteurs » dans un souci de qualité génétique de l'enfant, tout en maintenant de manière définitive l'anonymat du donneur, au mépris du questionnement de la personne conçue sur ses origines. Surtout, l'escalade technologique est sensible pour le diagnostic préimplantatoire (DPI) de l'embryon. Le caryotype (formule chromosomique) est revendiqué par les signataires du manifeste en complément du dépistage de mutations géniques. Ce nouvel examen de l'embryon ouvre le DPI à tous les patients qui réalisent une fécondation in vitro (FIV).

L'ÉVITEMENT DES ÉCARTS À LA NORME

En recherchant, avec le généticien Bernard Sèle, récemment disparu, une limitation effective de l'eugénisme que construit le DPI, nous avons avancé, dès 1999, qu'il serait acceptable de réaliser le caryotype à l'occasion d'un DPI, mais c'était dans l'hypothèse définitive d'associer ce caryotype avec la recherche d'une seule mutation de gène pour tous les embryons d'un couple. Ici, le caryotype est proposé comme une marche de plus, supposée répondre à un risque démontré, comme si tout couple n'était pas à risque d'anomalie chromosomique – ainsi, dans l'émission « Les Maternelles » qui sera diffusée sur France 5 le 28 mars et à laquelle j'ai participé, l'un des signataires du manifeste demande, en complément au DPI, de pouvoir dépister la trisomie 21, une anomalie sans facteur de risque déterminant.

Pourquoi, nous dira-t-on dès que ce DPI chromosomique sera légalisé, le limiter à des situations de fausses couches répétées alors que les anomalies chromosomiques sont presque toujours imprévisibles ? Et pourquoi les couples réalisant une FIV pour stérilité ne demanderaient-ils pas le bénéfice du DPI, en revendiquant l'égalité de tous les patients vis-à-vis des risques génétiques ? Et puisque « nos » patients vont à l'étranger pour concevoir un enfant du sexe préféré ou indemne de strabisme et garanti contre de multiples aléas, comment tolérer de ne pas disposer de ces services en France ? Selon les exigences médicales, le DPI s'élargira jusqu'à l'évitement de tous les écarts à la norme, ce qui deviendra techniquement possible dès que les embryons seront produits par centaines et que la fivete ne sera plus un parcours du combattant. Cette situation sera propice à la réalisation d'un véritable eugénisme mou et démocratique. Le manifeste rappelle que la bioéthique est l'art de poser des limites. ■